



# Communiqué de presse

Bruxelles, 6 novembre 2019 – 17.15 heures

## **Tous les fonds de placement durables de KBC reçoivent le label de durabilité Febelfin** KBC pose aussi certaines conditions supplémentaires en matière de durabilité

Sous la forme d'un label de durabilité, Febelfin a formulé les conditions minimales auxquelles les placements durables doivent répondre. Pour les investisseurs, ce label est destiné à servir de base de comparaison des produits durables de différentes institutions financières. KBC a déjà [exprimé](#) son soutien à l'initiative de Febelfin et a évalué ses propres produits de placement durables par rapport à la nouvelle norme. Il ressort de cette évaluation que les 65 fonds d'investissement durables de KBC respectent pleinement la norme Febelfin et la dépassent même dans certains cas.

*Johan Thijs, CEO du Groupe KBC, salue l'introduction de la norme de qualité Febelfin: "De nos jours, l'investisseur exige une communication franche et limpide sur le caractère durable ou non des produits d'investissement que sa banque lui propose. La pratique d'un dialogue ouvert et d'une communication transparente avec les clients et les stakeholders à propos de notre politique de durabilité nous permet de bien cerner leurs attentes. Forts de cet acquis, nous construisons ensemble une société meilleure et plus durable. Je me réjouis de voir que cette préoccupation de longue date de KBC est désormais aussi partagée au sein du secteur financier. Le fait que tous les fonds durables de KBC aient obtenu le label de qualité Febelfin confirme le rôle de pionnier que KBC joue dans ce domaine."*

Les critères d'exclusion de KBC s'inscrivent dans le droit fil de la norme de qualité Febelfin. Pour de nombreux secteurs, KBC applique d'ailleurs des critères plus stricts que ceux de la nouvelle norme. KBC exclut par exemple complètement les combustibles fossiles de ses fonds durables, qu'il s'agisse de charbon, de lignite, de pétrole ou de gaz naturel. Cette exclusion frappe en outre tant l'extraction, le traitement et le transport des combustibles fossiles que la production d'électricité à partir de ces matières premières. Cette politique a le mérite d'être claire pour le client: il a la certitude qu'il n'y a pas de combustibles fossiles dans son fonds durable. En outre, KBC a aussi défini sa propre ligne de conduite à l'égard de secteurs tels que l'industrie des jeux de hasard, du divertissement pour adultes, de la pelleterie et du cuir.

Les fabricants d'armes controversées, les entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les producteurs de tabac, les investissements dans les cultures agricoles et l'élevage, ainsi qu'en obligations d'État de pays controversés sont de toute façon exclus de la sélection des fonds d'investissement KBC.

KBC réévalue en permanence ses objectifs et ses politiques. À cette fin, KBC s'appuie sur des recherches scientifiques approfondies, des organismes de durabilité internationalement reconnus et un réseau d'académiciens et de spécialistes de la durabilité dans différents domaines. C'est pourquoi KBC salue le fait que Febelfin ait annoncé son intention de revoir et de renforcer régulièrement ses normes minimales actuelles à l'avenir. De cette façon, les investisseurs sont assurés que le label reste parfaitement d'actualité et reflète l'évolution des attentes de la société en matière de durabilité.

KBC est d'ailleurs l'un des concepteurs de l'investissement durable. Nos clients peuvent en effet investir en fonds durables depuis 1992 et KBC élargit constamment son offre en la matière. Nous restons ainsi en prise directe sur les attentes de la société. En évolution constante, elles privilégient clairement la durabilité et la responsabilité sociétale. Le cadre de développement durable de KBC, renouvelé à la mi-2018, est valable non seulement en Belgique, mais aussi dans tous les pays où KBC est actif.

**KBC Groupe SA**

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles

Viviane Huybrecht  
Directeur Communication Corporate/  
Porte-parole  
Tél. 02 429 85 45

Service presse

Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens  
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer  
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé

E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)  
Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)

Vous pouvez rester au courant de nos solutions innovantes sur <https://www.kbc.com/fr/innovation-2019>